



# SAINT ▶ BRANCHS

JUIN 2024

L'INFORMATION OFFICIELLE DE VOTRE COMMUNE

# 11



## L'AGENDA de l'été

### 2 JUILLET :

→ Ouverture de la piscine

### 6 JUILLET :

→ 50 ans du basket

### 13 JUILLET :

→ Dîner champêtre  
+ Feu d'artifice + Bal

### 14 JUILLET :

→ Cérémonie citoyenne

### 31 AOÛT :

→ Foire aux Melons

### 7 SEPTEMBRE :

→ Forum des Associations

SUIVEZ-NOUS

 SUR FACEBOOK

 SUR NOTRE SITE INTERNET :  
[WWW.SAINT-BRANCHS.FR](http://WWW.SAINT-BRANCHS.FR)



L'aménagement le « Chaucidou »

Retrouvez l'article en page 9



## “ Chères Saint-Branchoises, chers Saint-Branchois,

Après un printemps tout à fait décevant, tout à la fois froid et surtout pluvieux nous empêchant notamment de bénéficier d'agréables soirées en extérieur, nous attendons toutes et tous l'arrivée de l'été avec impatience pour récupérer le temps perdu et ainsi profiter de notre environnement de vie sur notre commune.

Notre commune, celle que nous partageons ensemble est dynamique et active.

J'en veux pour preuve le nombre d'associations implantées sur notre territoire et la qualité des différentes activités portées par notre tissu associatif.

En cette fin de saison, félicitons nous des excellents résultats de nos associations sportives qui se sont hissées lors des différentes compétitions jusqu'en finale.

Je citerai de manière non-exhaustive les sections basket, ultimate et football.

Félicitons et encourageons également la toute nouvelle association qui vient de se créer sur notre commune : « Les soirées Saint-Branchoises » qui lors de sa première soirée organisée le vendredi 07 juin, a remporté un réel succès grâce à votre mobilisation. Rendez-vous de nouveau le 05 juillet.

Remercions également l'association les Arts Bran'choix pour leur magnifique spectacle de gym.

Pour notre ville, nous portons encore et toujours pour cette année 2024 différents projets, et ce, de manière constante puisque nous développons cette perpétuelle envie de recherche du bien-vivre ensemble.

Dans un contexte international particulièrement sensible et une situation économique tendue qui nous malmènent toutes et tous suite à la hausse des prix de l'énergie, des produits manufacturés, des services, des produits alimentaires, de l'inflation généralisée... nous maintenons le cap et les ambitions que nous nous sommes fixées puisque nos investissements publics se poursuivent à un rythme adapté.

Comme vous le savez, l'investissement est une réponse aux besoins quantitatifs et qualitatifs en matière d'aménagement, de bâtiments publics, de services, de mobilités, aux attentes de développement durable et il permet de consolider la vitalité de notre commune.

Bien évidemment et vous l'avez constaté, tous les investissements effectués sur Saint-Branches se font sans qu'il y ait eu une augmentation de nos impôts locaux, car je considère comme étant malvenu dans ce contexte inflationniste multiforme de procéder à ce type d'augmentation.

Enfin, comme peuvent l'exprimer les habitants que je rencontre lors de mes visites dans leurs hameaux : « On est vraiment bien à Saint-Branches ».

Je souhaite à chacun d'entre vous un excellent été 2024.

Proche de vous,



**VOTRE MAIRE,  
PATRICK NATHIÉ**





## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après l'organisation d'une première réunion publique sur le PLU, le 04 avril dernier, ce fut l'occasion de présenter le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durables issus des nombreuses réunions organisées avec les élus du conseil municipal et notre prestataire : Parenthèses Urbaines.

Vous étiez nombreux à être présents et nous vous remercions sincèrement pour vos questions et la qualité des échanges sur le sujet de la révision générale du PLU.

Le PLU est un outil fondamental pour notre commune puisqu'il définit les conditions d'une planification durable de notre territoire prenant en compte les besoins des habitants, nos ressources, les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Il constitue également un outil qui permet d'encadrer sérieusement les aménagements opérationnels sur le territoire.



**Une seconde réunion publique  
se tiendra :**

**LE JEUDI 04 JUILLET  
À LA SALLE DES FÊTES**

Réunion au cours de laquelle seront abordés le zonage, le règlement, la question du changement de destination des bâtiments et les questions diverses.



## LE SERVICE URBANISME SERA INDISPONIBLE DU 31 JUILLET 2024 AU 31 AOÛT 2024



- ➔ Nous vous informons que les différentes demandes d'urbanisme réalisées au **format papier** (PC DP CU et toutes autres demandes) **ne seront pas réceptionnées durant cette période.**

Aussi, nous vous proposons le dépôt de vos dossiers d'urbanisme uniquement par voie dématérialisée via le lien suivant :

<https://sve-cctourainevalleedelindre.sirap.fr/#/communesList>

- ➔ Nous vous conseillons sur la période comprise **entre le 26 août 2024 et le 31 août 2024**, de ne déposer ni par voie dématérialisée, ni par format papier vos demandes d'urbanisme.

**La réception de ces différents documents reprendra à partir du lundi 02 Septembre 2024.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

**VOTRE MAIRE, PATRICK NATHIÉ**





Fiche technique 1



## Entretien de la ripisylve



La **ripisylve** est la formation d'arbres et d'arbustes que l'on peut voir le long des cours d'eau. Elle assure de nombreuses fonctions. Il est nécessaire de la préserver et de l'entretenir.

### Objectifs

- Permettre le libre écoulement des eaux,
- Protéger les berges de l'érosion grâce au maillage de racine,
- Assurer l'installation d'une faune riche et diversifiée,
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et du cours d'eau
- Diversifier les paysages...

### Techniques

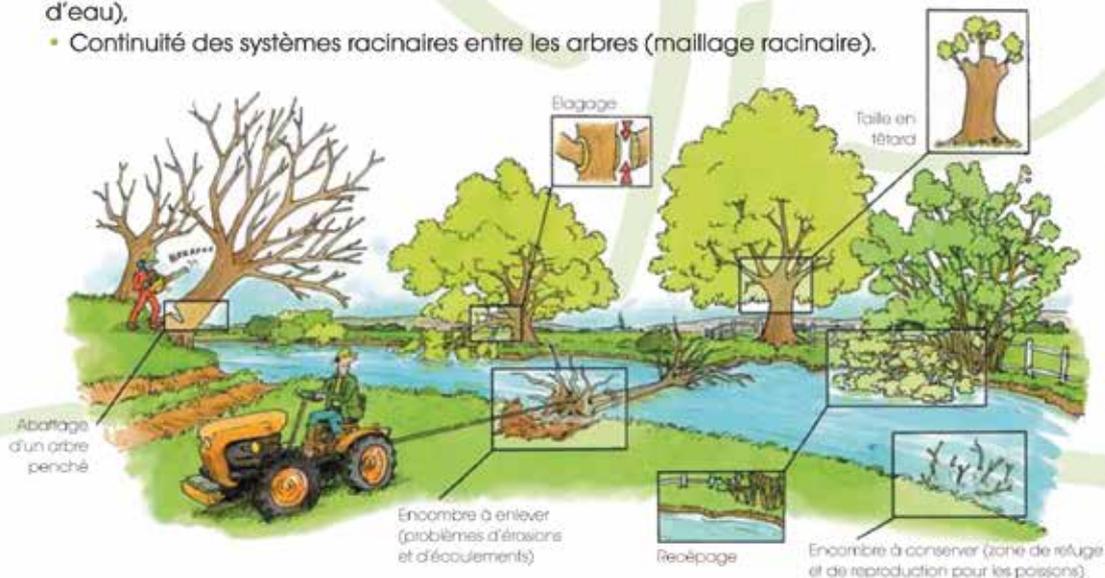


L'utilisation de tronçonneuses et débrousailluses est préférable à l'utilisation d'engins lourds afin de réaliser un travail sélectif.

Le but est de garder les jeunes pousses pour assurer le renouvellement des générations. Dans le cas spécifique des cours d'eau, la priorité peut être mise sur les branches basses susceptibles de faire obstacle à l'écoulement des eaux, ainsi que sur les arbres menaçants.

D'une manière générale, **une ripisylve en bon état** va se composer de la manière suivante :

- Plusieurs strates présentes (herbacée, arbustive, arborée),
- Diversité d'essences (aulnes, frênes, cornouillers...),
- Absence d'espèces invasives (robiniers faux acacia...),
- Présence d'arbres morts (maintenir ceux qui ne risquent pas de tomber dans le cours d'eau),
- Continuité des systèmes racinaires entre les arbres (maillage racinaire).



savi37.fr



Il faudra également **éviter les interventions systématiques et trop drastiques**. Une végétation diversifiée est souvent plus facile à contrôler.

Les essences capables de rejeter (saule, frênes...) peuvent être taillées en "têtard". Cette technique de taille était utilisée autrefois pour fournir bois de chauffage et fourrage aux animaux. L'arbre présente moins de risque de basculement. Il sera nécessaire de faire la coupe au bon endroit (voir photo ci-dessous).



Cours d'eau entretenu en 2016 à Cormery



Taille en têtard d'un saule



Quelques mois après la coupe de l'arbre, de nouveaux brins apparaissent

**Les plantes d'ornement sont à proscrire.** Elles sont souvent difficiles à contrôler et peuvent finir par devenir envahissantes (ex : bambou...)

**Le maintien de bois morts** peut être propice pour la faune (chauve-souris, oiseaux, etc...). Inutile donc de se précipiter pour couper un arbre qui présente des signes de faiblesse.

## ? A quelle période faut-il intervenir ?

Pour une meilleure reprise des végétaux, les interventions sur la végétation doivent être réalisées en priorité **en période de repos végétatif** (c'est-à-dire entre la fin du mois d'octobre et la fin du mois de février). Une attention toute particulière devra être portée pour ne pas abîmer le terrain et permettre l'évacuation du bois et l'élimination des résidus de coupe.

	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Élagage			Période de repousse									
Abattage, recépage			<b>Attention</b> , reproduction d'oiseaux et de mammifères (chauve-souris)									
Débroussaillage			<b>Attention</b> aux nids d'oiseaux									
Enlèvement des encombres												

Zones vertes : Périodes d'interventions

## ! La réglementation...

Article R125-14 du code de l'environnement : "**Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.**" L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

**Il est interdit de traiter à moins de 5 m de tous points d'eau.**

savi37.fr



1 Avenue de la Vallée du Lys  
37260 PONT DE RUAN  
Tél 02 47 26 96 83  
contact@savi37.fr



## La Ripisylve en images



Ci-contre, quelques **EXEMPLES DE BONNE GESTION** de la ripisylve :

- Des espèces diversifiées, locales et adaptées
- Diversité des strates (arbres, arbustes, plantes, algues)
- Quelques bois morts préservés
- Des têtards conservés et entretenus régulièrement



Avant



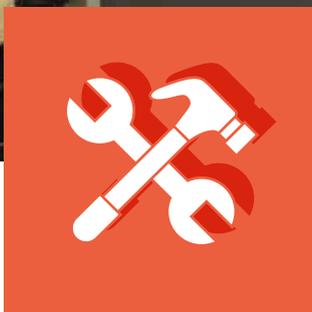
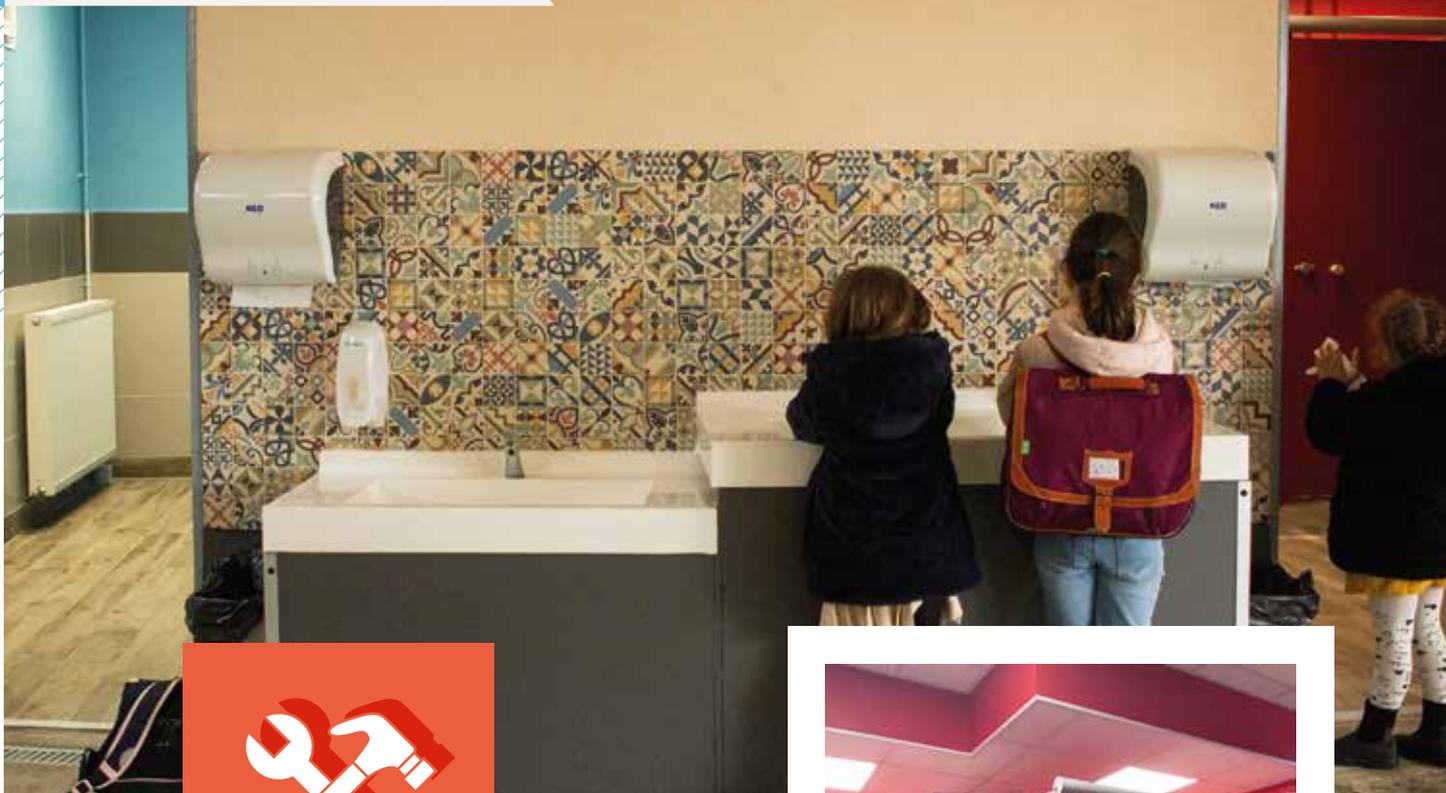
Après

**NB** : une encombre dans le lit peut être préservée lorsqu'elle est stabilisée et ne constitue pas un obstacle majeur aux écoulements. Elle peut constituer un habitat pour de nombreuses espèces.

Ci-dessous, quelques **EXEMPLES D'ENTRETIEN A PROSCRIRE** :

- Disparition d'éléments patrimoniaux (sans entretien, les arbres taillés en têtards se cassent) ;
- Le broyage régulier de la ripisylve entraîne une modification de la qualité des eaux (réchauffement de l'eau, concentration en oxygène réduite) ;
- Banalisation des paysages, des habitats (les zones de refuge, de reproduction et de nourriture sont restreintes) et donc des espèces.





## RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES DE L'ÉCOLE DES CERISIERS

Lors de l'inauguration, ce fut l'occasion pour Monsieur Le Maire et Monsieur BOUTIN de remercier les artisans qui ont permis l'aboutissement de ces travaux en un temps limité, de donner les consignes à respecter aux enfants et de leur annoncer les changements qui y ont été effectués.

Merci également aux agents du service technique pour leur intervention, car ce sont eux qui ont préparé le chantier pour les différents prestataires en vidant totalement cet espace.

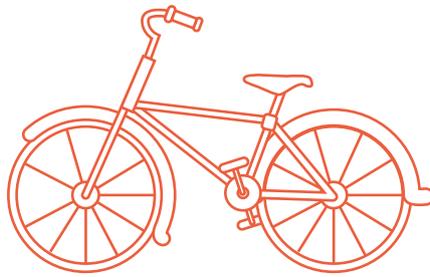
Désormais, les toilettes sont mixtes et seront utilisées par les adultes. Les lavabos ont été déplacés sous le préau. Une ouverture a été réalisée dans les toilettes de gauche pour laisser entrer la lumière et permettre d'aérer. Des accès facilités aux canalisations et des grilles au sol en sortie de toilettes ont été placés pour permettre leur nettoyage.



LE COÛT DE L'OPÉRATION,  
FINANCÉE PAR LA  
MAIRIE, S'ÉLÈVE À

**46 000 €**





## « CHAUCIDOU »

Cet aménagement, qui démarre Avenue des Marronniers pour se terminer au rond-point des Coquettes, permet de réduire la vitesse des véhicules en sécurisant ainsi l'accès à notre groupe scolaire.

Des panneaux informatifs ont déjà été installés et le marquage au sol vient d'être terminé.

Le « Chaucidou » se compose d'une voie centrale sans ligne axiale avec de chaque côté, deux bandes latérales pour la circulation des vélos.

Le « Chaucidou » rend les vélos prioritaires sur tout autre véhicule et ainsi :



**CETTE ZONE QUI EST AUJOURD'HUI LIMITÉE À 50 KM/H PASSERA PROCHAINEMENT À 30 KM/H.**



**SI LA ROUTE EST DÉGAGÉE :**  
je circule au centre de la chaussée.



**SI UN VÉHICULE SE PRÉSENTE FACE À MOI :**  
je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande latérale.



**SI JE CROISE UN VÉHICULE ET QU'IL Y A UN VÉLO SUR LA BANDE LATÉRALE :**  
je me rabats à droite et je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour ensuite doubler le vélo.

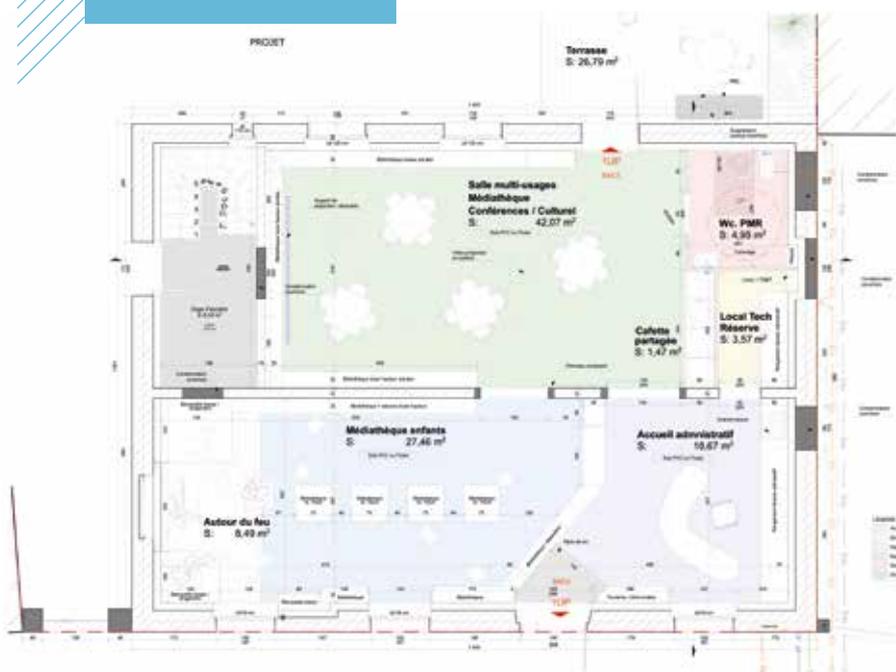


*“ Merci à tous les automobilistes d'être attentifs à cette modification de circulation sur cette zone protégée de notre commune. ”*





## LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE



Rénovation énergétique d'un bâtiment communal situé au 10 rue de la Poste en vue d'accueillir notre nouvelle bibliothèque.

La municipalité a acquis en 2019 un bâtiment situé Rue de la Poste.

Ce dernier comprend à l'étage deux appartements et au rez-de-chaussée les locaux de l'ancien bureau de poste.

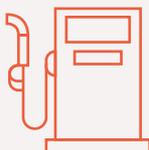
C'est ce rez-de-chaussée qui sera dédié à accueillir une fois les travaux réalisés, les nouveaux locaux de la bibliothèque.

Cet espace d'environ 117 m<sup>2</sup> permettra aux bénévoles de la bibliothèque de disposer d'un agencement des équipements de lecture publique beaucoup mieux répartis, cet espace permettra également d'accueillir des classes d'élèves, d'organiser des rencontres avec des auteurs, d'ouvrir des expositions,...

Les travaux comprendront plusieurs lots et commenceront par l'isolation par l'extérieur sur trois façades du bâtiment au cours du troisième trimestre de cette année.

**Il est raisonnable d'envisager une livraison définitive de ce bâtiment entièrement rénové au cours du premier trimestre 2025.**

## STATION ESSENCE DU G20



Mi-janvier, une avarie sur le circuit de distribution du gasoil a été constatée sur la station essence dont la commune est propriétaire, stoppant immédiatement la distribution de ce type de carburant.

Un audit d'un montant de 4 728 € a été réalisé début mars et a conclu à un changement du système de tuyauterie.

Ces travaux d'un montant de 33 000 € ont été engagés mi-juin.

À ces travaux, doit s'ajouter la mise en conformité de sécurité, obligations réglementaires non réalisées lors de sa réouverture en 2016 : plan à disposition, conformité de dalle de dépotage, interphonie, détecteur de fuite avec renvoi d'alarme.

La commune doit donc s'acquitter d'une nouvelle dépense de 18 600 € pour la mise aux normes sécurité de notre station essence et d'autres devis sont à prévoir concernant la connexion de la grille avaloir au séparateur et l'étude amiante des enrobés permettant le retraitement de ces derniers suite aux travaux engagés.



Dates des travaux pompes à carburant du G20 :

**DU 10 JUIN  
AU 21 JUIN**



## 50 ANS DE BASKET-BALL, ÇA SE FÊTE !

Cette année 2024, le club de basket de Saint-Branchs fête ses 50 ans.

Arrivée à Saint-Branchs en 1971 pour diriger l'école primaire, la fondatrice et présidente du club, Viviane Féray crée en 1974 le Club de Basket de Saint-Branchs.

Viviane Féray est médaillée d'or de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Elle est de la promotion du 14 juillet 2019.

Et pour fêter cet événement, des animations et des jeux seront organisés par le club le samedi 6 juillet.

**50 ANS**  
DE BASKET-BALL À SAINT-BRANCHS,  
ÇA SE FÊTE !  
SAMEDI 6 JUILLET 2024

Rejoignez-nous pour le Grand BBQ du Club de Basket de Saint-Branchs !  
Un moment convivial pour rassembler les membres, bénévoles et amis du Club, anciens et actuels, **fêter ensemble les 50 ans du Club de Basket de Saint-Branchs et les 50 ans de présidence de Viviane !**

**POT DE L'AMITIÉ OFFERT** sur réservation à 18h00

**BBQ** à partir de 20h00  
Menu adulte 15€  
Menu enfant (-14 ans) 8€

Decouvrez l'histoire du club à travers l'exposition photo « 1974 Saint Branchs Basket au 50 des ans », une rétrospective du Club depuis sa création en 1974.

**MATCHS DE BASKET, JEUX ET ANIMATIONS À PARTIR DE 17h**

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : sur HelloAsso  
www.helloasso.com/associations/saint-branchs/societe/saint-branchs-basket

RENSEIGNEMENTS :  
02 47 26 30 15  
@saintbranchsbasket

GYMNASIUM DE SAINT-BRANCHS

## FESTIVITÉS

### 13 JUILLET

Sur l'esplanade de la salle de fête :

- Apéritif offert par la municipalité
- Repas (paëlla, fromage, dessert)
- Retraite aux flambeaux
- Feu d'artifice
- Soirée dansante avec DJ
- Buvette

Le tout animé par l'amicale des pompiers.

**FESTIVITÉS DU 13 JUILLET 2024**

Repas champêtre  
Apéritif offert par la Municipalité  
A partir de 19h

Parking de la salle des fêtes

Mairie de Saint-Branchs

SAINT-BRANCHS

### 14 JUILLET

Sur la place de la salle de réunions de conseils :

- Revue des pompiers
- Remise de médailles de la ville
- Pot de l'amitié

### SAMEDI 31 AOÛT

**FOIRE AUX MELONS**

- À partir de 9 h :
- Exposants et commerçants,
  - Brocante,
  - Expositions de peintures, vieux tracteurs, ...
  - Animateur

À partir de 19h, dîner festif sur la place de l'Oratoire avec traiteurs, food trucks... accompagné d'une soirée dansante animée par SEVEN NIGHT (même orchestre que l'an passé).

COMMUNE DE Saint-Branchs

**FOIRE AUX MELONS**  
Samedi 31 Août 2024

EXPOSANTS BROCANTE AUX PARTICULIERS EXPOSITIONS

A PARTIR DE 8 H

DÎNER FESTIF ANIMÉ PAR L'ORCHESTRE SEVEN NIGHT

INSCRIPTIONS EN MAIRIE  
02 47 26 30 15  
mairie@saint-branchs.fr



## SERVICE CIVIQUE

Florian Labbé est un volontaire en service civique, en activité au sein de la commune de Saint-Branchs depuis mi-février et jusqu'à mi-août. Dans le cadre de cet engagement, Florian effectue diverses missions et projets d'intérêt pour la commune.

Ces missions sont de natures diverses. Actions de communication (articles, affiches, photos...), diagnostic du petit patrimoine et rencontre avec les différentes associations pour renforcer les liens.

En parallèle de ces missions, Florian travaille sur un projet de vidéo de promotion de la commune que vous aurez l'occasion de découvrir lors des vœux 2025 et réalise un travail de rassemblement de l'histoire de la commune sur différents sujets (l'ancienne voie ferrée ; la piscine municipale ; les ateliers Besnard Frères et bien d'autres).

Sur le projet de rassemblement d'éléments historiques, Florian fait appel à tous les habitants pour l'aider, le conseiller et l'orienter.

Si vous avez quelconques informations, photos ou vidéos ou bien même des anecdotes qui pourraient avoir un intérêt, concernant l'histoire et la vie de Saint-Branchs, merci de le contacter par mail : [florian.labbe37320@gmail.com](mailto:florian.labbe37320@gmail.com) Ou bien par téléphone : 07 48 72 71 10



Illiwap est une application pour smartphone vous permettant de recevoir des alertes et des messages (waps) sur votre téléphone en temps réel !

L'application permet d'adresser des messages ciblés aux administrés de la commune et abonnés de la station : infos municipales, animations, informations sur la vie associative, l'enfance et la jeunesse, transports, changements d'horaire, alerte météo, canicule, pollution, circulation, travaux...

### PROCÉDURE D'INSTALLATION :

#### ÉTAPE 1

- Télécharger gratuitement sur votre Smartphone l'application sur le store compatible avec celui-ci :
- Télécharger l'appli **Android** sur Google Play
- Télécharger l'appli **iPhone** sur App Store

#### ÉTAPE 2

Une fois l'application installée, cliquer sur l'icône Illiwap et scanner le QR code ci-dessous, ou entrer notre nom @37211 (code de la Mairie de Saint-Branchs).



## RAPPEL SUR LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Nous vous rappelons que selon l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013, les travaux de bricolage et de jardinage doivent être effectués aux horaires suivants :



- **Du lundi au vendredi :**  
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Samedi :**  
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Dimanche et les jours fériés :**  
de 10h à 12h

COMMUNE DE

Saint-Branchs